



BNP PARIBAS



Sophie CREPEAUX  
06 98 54 95 03



Juan Antonio GONZALEZ  
06 67 24 54 97



Laura FELLAG  
06 67 79 17 71



Yannick MARGERIE  
06 73 98 52 45



Valérie VERMONT  
07 64 35 74 48

# L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS

## Prime de médaille

02/04/2021

Idf Ouest

### Lettre ouverte à la direction régionale de l'île de France Ouest

« Madame, Monsieur,

Comme suite à votre décision unilatérale de dénoncer le dispositif des primes de médaille, celui-ci prendra effectivement fin au 31/12/2021.

La dernière promotion concernée sera celle du 14 juillet 2021.

La date limite d'envoi des demandes en Mairie ou Préfecture est donc le 1<sup>er</sup> mai 2021.

A plusieurs reprises, les élus CFDT vous ont demandé de bien vouloir déroger aux dates limites d'envoi à RH GAP.

En effet, des salariés ayant pourtant atteint les paliers des 20 ou 30 ans, se sont vus refuser la prime en raison d'un envoi tardif le plus souvent liés à la méconnaissance des nouvelles dispositions adressées dans un courrier d'information joint au bulletin de salaire de janvier 2018 ainsi qu'à des retards de l'administration.

Dans une période déjà compliquée pour les salariés, période propice à la défiance à l'égard d'un employeur, et s'agissant de sommes déjà comptablement budgétées et provisionnées, c'est un mauvais signal envoyé par notre entreprise que de donner l'impression de réaliser des économies sur le dos de ses salariés en refusant de leur verser une prime pour des raisons de procédures administratives (dates butoirs) en reconnaissance de leurs 20 ou 30 ans d'activité professionnelle.

Comme pour nos clients, toute règle admet des exceptions.

Aussi, nous vous demandons de permettre à tous les salariés ayant atteint les paliers des 20 ou 30 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2021 de pouvoir bénéficier de l'intégralité de la prime en dérogeant aux dates butoirs initialement prévues.

Comptant sur la bienveillante attention que vous ne manquerez pas de porter à notre demande, nous restons dans l'attente de votre retour.

Bien cordialement.

Pour les élus CFDT au CSEE BNP PARIBAS IDF Ouest. »

### Médaille d'honneur du Travail



20 ans

30 ans

35 ans

40 ans

## VOS REPRÉSENTANTS

Sophie CREPEAUX

Laura FELLAG

Christine DELSAHUT

Adama FAYE

Lilian FOULE

Juan-Antonio GONZALEZ

Amel HASSANE

Claudine OMS

Valérie VERMONT

Yannick MARGERIE

## Dernière étape du dispositif de suppression de la prime de médaille (décision unilatérale de la DIRECTION) : dernière année mais prime réduite de moitié.

Si vous totalisez 20 ou 30 ans d'ancienneté entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et le 31 décembre 2021 ou si vous les avez atteints entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et le 31 décembre 2019 et que vous n'avez pas encore fait les démarches, il est encore temps *mais vous ne toucherez que 50% de la prime.*

Assurez vous que vous totalisez 20 ou 30 ans d'ancienneté professionnelle après avoir additionné **toutes vos périodes d'activité** chez BNPPARIBAS et **hors BNPPARIBAS** (y compris emplois d'été, stages rémunérés, service national) et déduit toutes vos périodes sans rémunération (congé parental, sabbatique, création d'entreprise, etc).

Pour connaître votre ancienneté complétez votre [état complet des services](#)

Périodes d'atteinte du palier (*) des 20 ou 30 ans d'ancienneté professionnelle	Dates limite pour envoi des documents à RHG GAP via Alis	Pourcentage du barème appliqué	
(*) Date à laquelle j'atteins le nombre d'années d'ancienneté requises			
entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020	Dossier	31/12/2021	50% <sup>(1)</sup>
entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021	Complet	31/12/2022	50% <sup>(1)</sup>

(1) Barème des primes de médaille	Formule de calcul
Médaille d'argent 20 ans d'activité professionnelle	78,5 % du salaire brut de base mensuel <sup>(2)</sup> x nombre d'années d'ancienneté acquise au sein de BNP Paribas / 20
Médaille vermeil 30 ans d'activité professionnelle	121 % du salaire brut de base mensuel <sup>(2)</sup> x nombre d'années d'ancienneté acquise au sein de BNP Paribas / 30

### Comment Faire votre demande ?

Directement en ligne sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

C'est relativement facile à remplir (il faut joindre une copie de votre pièce d'identité, demander une attestation d'embauche sur Alis et remplir le document excel [état complet des services](#))

Demandez votre relevé de carrière sur <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html>

### À Savoir, pour bien remplir votre dossier :

Identifiez-vous via à l'aide de vos codes déjà existants.



Siret Siège Social : 66204244900014

Attention bien mettre le Siret et l'adresse de votre lieu de travail pour recevoir votre diplôme dans votre agence, vous le trouverez sur votre bulletin de Salaire.



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS SA  
SIRET : 66204244913439 NAF : 6419Z

CONVENTION COLLECTIVE DE LA BANQUE

### Besoin d'Aide :

*N'hésitez pas à contacter Yannick MARGERIE qui vous accompagnera dans vos démarches afin de boucler votre dossier au plus vite.*

En Adhérent à la CFDT vous bénéficierez d'une véritable **Protection Juridique** pas uniquement de simples renseignements fournis par téléphone sans aucune confirmation écrite.

Qu'est ce que la CNAS: La CNAS (Caisse Nationale d'Action Syndicale) est un outil à destination des structures, des militants et des adhérents CFDT. Il existe trois types de soutien pour les adhérents: la prestation grève, le soutien juridique et l'assurance vie professionnelle.

Pour plus de renseignements, votre équipe CFDT IDF Ouest est là pour vous renseigner.

